

REÇU LE
06 MAI 2019
ADMINISTRATION
St Pierre FOURIER

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**LYCEE SAINT PIERRE
FOURIER**

Exercice clos au 31 Août 2018

LYCEE ST PIERRE FOURIER
Siège social : 10 QUINQUIES, RUE DES CASERNES
70103 GRAY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association LYCEE ST PIERRE FOURIER relatifs à l'exercice clos le 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association LYCEE ST PIERRE FOURIER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La provision pour dépréciation, antérieurement constituée, concernant le prêt accordé à l'Association « Le Petit Pierrot » demeure cette année. Cette opération est décrite dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels ; son montant s'élève à 42 000 € à la clôture de l'exercice.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration et les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels ne nous ont pas été fournis au préalable. Nous n'avons donc pas procédé aux contrôles spécifiques de concordance et de sincérités de ces documents avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LYCEE ST PIERRE FOURIER à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BESANCON, le 14 décembre 2018



ORCOM BESANCON
Commissaire aux comptes

Marc BECQUET

Associé Mandataire social



ACTIF		Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 090,34	24 550,47	9 539,87	10 273,87
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs	1 430,17	1 430,17		
	Autres	32 660,17	23 120,30	9 539,87	10 273,87
	Avances et acomptes				
	Provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 303 233,44	3 418 021,00	885 212,44	939 287,44
	Terrains (Y compris Agencements et aménagements de terrains)				
	Constructions sur sol propre	1 595 893,14	1 204 547,41	391 345,73	397 410,85
	Constructions sur sol autrui	1 411 102,15	1 147 573,11	263 529,04	272 797,27
	Installations techniques, matériel et outillage	1 208 210,32	1 010 942,13	197 268,19	241 487,27
	Autres immobilisations corporelles	65 928,61	54 958,35	10 970,26	12 406,67
	Immobilisations corporelles en cours	22 099,22		22 099,22	15 185,38
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	92 070,00		92 070,00	145 332,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 599,80	42 000,00	11 599,80	11 599,80	
Participations	10 799,60		10 799,60	10 799,60	
Créances rattachées à des participations					
Autres Titres immobilisés					
Prêts	42 000,00	42 000,00			
Autres	800,00		800,00	800,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 482 993,38	3 484 571,47	998 421,91	1 106 492,91	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				1 437,84
	CREANCES	106 352,17	25 370,06	80 982,11	194 385,02
	Usagers (familles, élèves)	51 434,19	25 370,06	26 064,13	44 676,41
	Personnel et organismes sociaux	6 000,00		6 000,00	
	Etat et autres collectivités publiques				99 154,72
	Autres	48 917,98		48 917,98	50 553,89
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				3 364,74
	DISPONIBILITES	913 160,19		913 160,19	781 575,92
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 243,45		6 243,45	14 696,84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 025 755,81	25 370,06	1 000 385,75	995 460,36	
TOTAL DE L'ACTIF	5 508 749,19	3 509 941,53	1 998 807,66	2 101 953,27	

CB



	PASSIF	Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	1 277 434,98		1 277 434,98	1 262 298,18
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 440 982,08		1 440 982,08	1 390 787,85
	Valeur du patrimoine intégré	175 365,86		175 365,86	175 365,86
	Fonds statutaires				
	Apports sans droit de reprise	74 431,84		74 431,84	74 431,84
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 191 184,38		1 191 184,38	1 140 990,15
	ECARTS DE REEVALUATION SUR BIEN SANS DROIT DE REPRISE				
	RESERVES				
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissement				
	Réserves de trésorerie				
	Autres réserves				
	REPORT A NOUVEAU	- 128 489,67		- 128 489,67	- 141 021,39
	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 35 057,43		- 35 057,43	12 531,72
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	547 147,97	256 191,42	290 956,55	378 054,38
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE				
Apports avec droit de reprise					
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	183 370,95		183 370,95	209 654,38	
ECARTS DE REEVALUATION SUR BIEN AVEC DROIT DE REPRISE					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RE	271 707,02	256 191,42	15 515,60	23 068,00	
Subventions d'équipement					
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement					
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	271 707,02	256 191,42	15 515,60	23 068,00	
Autres subventions d'investissement					
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	92 070,00		92 070,00	145 332,00	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 824 582,95	256 191,42	1 568 391,53	1 640 352,56	
PROVISIONS	PROVISIONS	49 065,00		49 065,00	53 398,00
	Provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	39 065,00		39 065,00	35 198,00
	Provisions pour gros entretien	10 000,00		10 000,00	18 200,00
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL PROVISIONS	49 065,00		49 065,00	53 398,00
FD	FONDS DEDIES				

Handwritten signature or initials in blue ink.



	PASSIF	Val. Brute	Amor. & Prov.	Val. Nette	Val. Nette n-1
DETTES	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	244 775,60		244 775,60	227 346,36
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	13 830,00		13 830,00	24 255,51
	DETTES FOURNISSEURS	31 982,73		31 982,73	35 169,98
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	31 781,43		31 781,43	31 167,83
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS				52 362,59
	AUTRES DETTES	12 220,90		12 220,90	23 995,22
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	46 760,47		46 760,47	13 905,22
	DETTES	381 351,13		381 351,13	408 202,71
	TOTAL DU PASSIF	2 254 999,08	256 191,42	1 998 807,66	2 101 953,27

OB

Compte de fonctionnement (facultatif pour la gestion)
 OGEC SAINT PIERRE FOURIER GRAY CEDEX
 Exercice 2017 / 2018



COMPTE DE FONCTIONNEMENT (facultatif pour la gestion)	Montant	Montant n-1	Variation	COMPTE DE FONCTIONNEMENT (facultatif pour la gestion)	Montant	Montant n-1	Variation
CHARGES				PRODUITS			
A - Coûts du Personnel	616 548,07	619 707,65	- 1 %	D - Participation des familles	572 767,55	544 181,71	5 %
				E - Participations de l'Etat et des collectivités pu	508 694,87	491 704,92	3 %
				F - Subvention d'exploitation	38 348,38	40 527,37	- 5 %
B2 - Autres coûts	825 876,66	774 891,56	7 %	G - Autres produits	286 244,22	345 976,98	- 17 %
Achats et charges externes	581 301,92	515 858,48	13 %	Ventes de produits et marchandises, travaux,	14 626,12	323,60	4 420 %
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 220,25	12 444,27	6 %	Produits des activités annexes	113 397,97	158 598,53	- 28 %
Dotations aux amortissements, dépréciations	194 943,51	208 087,67	- 6 %	Reprises sur provisions, dépréciations et tran	88 761,30	110 289,45	- 20 %
Engagements à réaliser sur ressources affect				Report des ressources non utilisées des exer			
Autres charges de gestion courante	34 300,97	36 258,28	- 5 %	Autres produits de gestion courante	63 624,56	73 881,43	- 14 %
Charges financières	2 110,01	2 242,86	- 6 %	Produits financiers	5 834,27	2 863,97	102 %
I - Charges exceptionnelles	1 111,61	18 903,53	- 94 %	J - Produits exceptionnels	2 425,89	3 643,48	- 33 %
M - Impôt sur les sociétés des personnes morale							
K - TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (A	1 443 536,34	1 413 502,74	2 %	L - TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE (D	1 408 478,91	1 426 034,46	- 1 %
RESULTAT	- 35 057,49	12 531,72	- 380 %				

AB



COMPTE DE RESULTAT		Montant	Montant n-1	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 398 201,47	1 418 172,69	- 1 %
	Participation des familles	572 767,55	544 181,71	5 %
	Participations de l'Etat et des collectivités publiques	508 694,87	491 704,92	3 %
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études	147,40	323,60	- 54 %
	Produits des activités annexes	113 397,97	158 598,53	- 28 %
	Subventions d'exploitation	38 346,38	40 527,37	- 5 %
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	88 761,30	110 289,45	- 20 %
	Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	Autres produits de gestion courante	76 086,00	72 547,11	5 %
CHARGES D'EXPLOITATION		1 421 529,72	1 373 571,35	3 %
	Achats de marchandises	12 007,62	4 567,27	163 %
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	378 277,44	333 168,34	14 %
	Variation de stocks			
	Autres charges externes	191 016,86	178 122,87	7 %
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 947,96	31 327,36	5 %
	Salaires et traitements	417 542,36	423 735,44	- 1 %
	Charges sociales	179 278,00	177 089,12	1 %
	Dotations aux amortissements des immobilisations	143 008,04	135 061,18	6 %
	Dotations aux dépréciations des immobilisations			
	Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	12 870,47	37 828,49	- 66 %
	Dotations aux provisions	39 065,00	35 198,00	11 %
	Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	Autres charges de gestion courante	15 515,97	17 473,28	- 11 %
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		- 23 328,25	44 601,34	- 152 %
TOTAL 3	Remboursement des frais sur opérations faites en commun	2 017,28	1 334,32	51 %
TOTAL 4	Quote-part des frais sur opérations faites en commun	18 785,00	18 785,00	
PRODUITS FINANCIERS		5 834,27	2 883,97	102 %
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	5 834,27	2 883,97	102 %
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		2 110,01	2 242,86	- 6 %
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	2 110,01	2 242,86	- 6 %
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER		3 724,26	641,11	481 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 36 371,71	27 791,77	- 231 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 425,89	3 643,48	- 33 %
	Sur opérations de gestion	2 425,89	3 643,48	- 33 %



	COMPTE DE RESULTAT	Montant	Montant n-1	Variation
	Sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 111,61	18 903,53	- 94 %
	Sur opérations de gestion	1 111,61	703,53	58 %
	Sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		18 200,00	- 100 %
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 314,28	- 15 260,05	- 109 %
TOTAL 9	Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
	TOTAL DES PRODUITS	1 408 478,91	1 426 034,46	- 1 %
	TOTAL DES CHARGES	1 443 536,34	1 413 502,74	2 %
	EXCEDENT OU DEFICIT	- 35 057,43	12 531,72	- 380 %

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES DE L'OGEC SAINT PIERRE FOURIER

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'Ogec
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Echéance des créances et des dettes
- 5) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 6) Fonds associatifs
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés
- 9) Passifs éventuels

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information générale
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Rémunération des dirigeants
- 4) Honoraires des commissaires aux comptes
- 5) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 6) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 3) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations
- 2) Tableau des mouvements des amortissements
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
- 5) Tableau des valeurs mobilières de placement
- 6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
- 7) Tableau des mouvements des provisions
- 8) Tableau des mouvements des fonds dédiés
- 9) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail



PRECISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC : OGEC SAINT PIERRE FOURIER

- Deux Ecoles, primaires et maternelles : Notre dame à Arc les Gray et St Pierre Fourier à la rue des Casernes à Gray
- Un collège
- Un lycée d'Enseignement professionnel avec un secteur de formation initiale et une secteur de formation par apprentissage (UFA)
Le collège et le lycée sont également situés rue des Casernes à Gray

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Une avance de trésorerie a été consentie à l'association « le p'tit Pierrot » dans le cadre de la nouvelle structure petite enfance. Cette avance se présente sous forme de prêt à hauteur de 50 000€ remboursable sur 10 ans. A ce jour, le compte présente un solde de 42 000€, un remboursement partiel a été effectué en 2014/2015.
- Une provision sur ce prêt a été constituée à hauteur de 42 000€ car les capitaux propres de l'association du « P'tit Pierrot » sont négatifs.
- Une mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble immobilier a été consenti par l'OGEC Saint Pierre Fourier à l'association « Le P'tit Pierrot » dont l'activité est un jardin d'éveil. Une convention a été signée le 12/07/2011.

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Fermeture de l'école primaire située sur le village d'Arc les Gray . Regroupement sur un seul site à Gray sur le site principal rue des Casernes.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2018 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

La région de Franche Comté et le département de Haute Saône ont subventionné au cours des exercices antérieurs divers travaux d'entretien, de réfection et divers petits équipements qui comptablement s'apparentent à des charges d'exploitation.

Ces dépenses sont immobilisées et amorties conformément aux conventions signées avec ces collectivités locales, à savoir:

- Au minimum 5 ans pour les équipements
- Au minimum 10 ans pour les bâtiments

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Aucun changement comptable pour l'exercice 2017/2018.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Equipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

L'Ogec dispose de locaux mis à sa disposition gratuitement dans le cadre d'un prêt à usage. Conformément à la note du CNC (Centre national de la comptabilité) du 13 mars 2007, cet avantage économique a fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation dans les termes suivants :

1) Bâtiment situé à Gray

Le prêt à usage signé pour une durée de 20 années à compter du 01/01/2001 permet à l'Ogec de disposer gratuitement de bâtiments représentant une surface de 1881 m². La valeur à neuf de cet ensemble immobilier est évaluée à : 1881 m² x 1200 €, soit 2 257 K€.

Le droit d'usage gratuit a été évalué à partir de cette estimation de valeur à neuf de 2 257K€ x 1.5 % par année de jouissance pour l'ensemble de la durée du prêt à usage, soit 20 années. La valeur totale de ce droit, soit 609.44 K€, a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif dans le compte « immobilisations grevées de droit » (compte 2280) avec en contrepartie l'enregistrement pour un montant équivalent des droits des propriétaires dans les « autres fonds associatifs » (compte 2291).

2) Bâtiment situé à Arc les Gray

L'Ogec dispose d'un second site à titre gratuit sur la commune d'Arc les gray. Le prêt à usage signé pour une durée de 9 années à compter du 01/09/2012 permet à l'Ogec de disposer gratuitement de bâtiments représentant une surface de 1078 m². La valeur à neuf de cet ensemble immobilier est évaluée à : 1078 m² x 1200 €, soit 1 293 K€.

Le droit d'usage gratuit a été évalué à partir de cette estimation de valeur à neuf de 1 293K€ x 1.5 % par année de jouissance pour l'ensemble de la durée du prêt à usage, soit 9 années. La valeur totale de ce droit, soit 174K€, a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif dans le compte « immobilisations grevées de droit » (compte 2280) avec en contrepartie l'enregistrement pour un montant équivalent des droits des propriétaires dans les « autres fonds associatifs » (compte 2291).

L'amortissement du droit d'usage gratuit n'a pas d'incidence sur le résultat :

- La dotation aux amortissements est constatée dans le compte 8610 (emploi des contributions volontaires en nature) par la contrepartie d'une diminution du compte 2280 ;
- En sens inverse, les droits des propriétaires (compte 2291) diminuent par la contrepartie d'un compte 8710 (prestations en nature).

3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances des familles parties sont comptabilisées en clients douteux et provisionnées à 100%.

4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

En cas de moins-value latente, une dépréciation doit être constatée.

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

6) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

Subventions d'investissement :

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Droit de reprise pratiquée sur 2017/2018 : 50 194.23€

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

Droit d'amortissement des subventions non renouvelables sur 2017/2018 : 7552.40€

7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Provisions pour indemnité de départ à la retraite :

La provision a été évaluée au 31/08/2018 à 39065€.

Provisions pour gros entretien :

Une reprise pour gros entretien a été comptabilisée en 2017/2018 pour 8200€ les travaux de réfection d'enduit ayant été effectués.

Il reste donc au 31/08/2018 : 10000€ de provision pour gros entretiens correspondant à des travaux de toiture sur les bâtiments restauration-hébergement.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) INFORMATION GENERALE :

Le total des charges pour 2017/2018 est de 1 443 536.34€ et le total des produits est de 1 408 478.91€ dégageant un résultat déficitaire de 35 057.43€.

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des ventes de produits et marchandises, des prestations de services (participations des familles et participations publiques) et des produits des activités annexes.

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

Le nombre d'ETP pour 2017/2018 est de : 16.40

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Au titre de l'exercice, l'Ogec a versé à ses dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

- Total des rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature: 63 912€
- Total des avantages en nature bruts : 10 491€
- Total des rémunérations : 74 403€

4) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Mention des honoraires dans l'annexe : doit figurer dans l'annexe des comptes (annuels) le montant total, pour chaque commissaire aux comptes, des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant (PCG, art. 833-14/4) :

- Les honoraires afférant à la certification des comptes : 10 486.47€
- De ceux afférant, le cas échéant, aux autres services : 1 094.22€ pour la certification de l'UFA



5) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

Si les montants sont significatifs, l'Ogec donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits et charges imputables à un autre exercice : produits constatés d'avance (passif) et charges constatées d'avance (actif),
- Charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et de créances.

6) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Si les montants sont significatifs, l'Ogec donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits exceptionnels :
Ils s'élèvent pour 2017/2018 à 2425.89€ correspondant à des rappels de subventions pour 966€, des rentrées sur créances amorties pour 320€.
- Charges exceptionnelles. :
Elles s'élèvent à 1111.61€ correspondant à des charges sur exercices antérieurs.

INFORMATIONS DE GESTION (TABLEAUX A USAGE INTERNE)
(ne doivent pas figurer dans l'annexe)

- Evolution des effectifs scolarisés
- Tarifs pratiqués & participations de l'Etat et des collectivités (par élève et par an)
- Détail des emprunts en cours
- Surfaces à disposition de l'établissement
(bâties / non bâties ; pédagogiques / pastorale / restauration / internat / locaux administratifs / techniques... ; surfaces non utilisées...)
- Répartition des effectifs par fonction et par service



LYCEE ST PIERRE FOURIER
Siège social : 10 QUINQUIES, RUE DES CASERNES
70103 GRAY CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/08/2018

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BESANCON, le 14 décembre 2018



ORCOM BESANCON
Commissaire aux comptes
Marc BECQUET
Associé Mandataire social